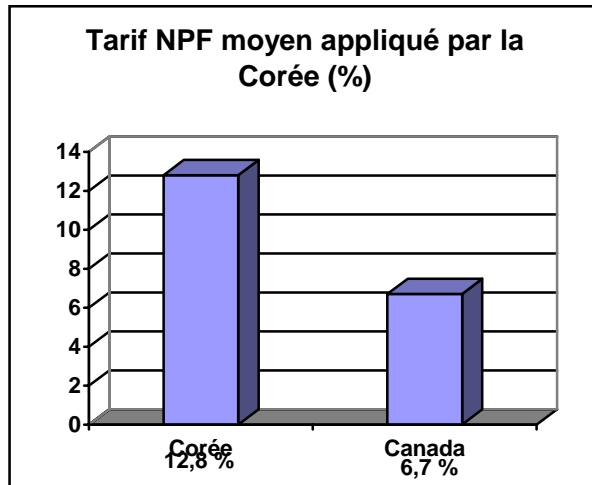


## UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE AVANTAGES DE L'ÉLIMINATION DES TARIFS

Un accord de libre-échange (ALE) entre la Corée et le Canada permettrait d'améliorer l'accès aux marchés des exportateurs canadiens qui font face à la concurrence sur le marché coréen, et ce, grâce à l'élimination ou à la réduction des tarifs douaniers appliqués.



- Le tarif de la nation la plus favorisée (NPF) moyen de 12,8 % appliqué par la Corée est presque deux fois supérieur au tarif de 6,7 % appliqué par le Canada (voir le graphique à gauche).
- Au Canada, 54 % des produits ont un taux de tarif douanier de 0 %. En Corée, seulement 13 % des produits sont exempts de tarif douanier.
- La Corée applique un taux de 15 % ou plus sur 9 % de tous les produits, alors que le Canada applique de tels taux sur seulement 5 % de tous les produits.

La Corée applique des taux relativement plus élevés sur les produits industriels, agricoles et de la pêche. Comme le démontre le tableau ci-dessous, cette situation est particulièrement évidente dans le cas de l'agriculture et de la pêche.



**UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LA CORÉE  
AVANTAGES DE L'ÉLIMINATION DES TARIFS**

**Tarifs NPF appliqués par le Canada par rapport aux tarifs NPF appliqués par la Corée**

	<b>Tarifs NPF appliqués par la Corée</b>	<b>Tarifs NPF appliqués par le Canada</b>
<b>Biens industriels</b>	6,3 %	3,9 %
<b>Produits agricoles</b>	52,6 %	21 % <sup>1</sup>
<b>Produits de la pêche</b>	17,6 %	1,4 %
<b>TOTAL</b>	12,8 %	6,7 %

L'élimination des tarifs et d'autres obstacles au commerce dans le cadre d'un accord de libre-échange offre une excellente occasion d'augmenter les exportations vers la Corée. En accordant aux exportateurs canadiens un accès préférentiel aux marchés, cet accord de libre-échange donnerait lieu à d'importants avantages dans ces catégories, dont certains sont énumérés ci-dessous.

**Liste indicative des tarifs appliqués par la Corée**

	<b>Tarifs NPF moyens appliqués par la Corée</b>	<b>Tarifs NPF moyens appliqués par le Canada</b>
<b>Bœuf</b>	31,8 %	7,9 %
<b>Porc</b>	19,5 %	1,6 %
<b>Orge de brasserie</b>	tarif sous contingent 30 % et tarif hors contingent 513%	tarif sous contingent 1 % et tarif hors contingent 94,5 %
<b>Scotch et Whisky</b>	20 %	Exempt
<b>Homard</b>	20 %	2,5 %
<b>Églefin, saumon, baudroie, pocheteau, sébaste, sardine, hareng, maquereau, myxine</b>	14,7 %	0,1 %
<b>Crevette</b>	20 %	Exempt
<b>Crabe</b>	18,7 %	3,3 %
<b>Produits cosmétiques</b>	7,7 %	5,4 %
<b>Engrais</b>	5,6 %	0,2 %
<b>Produits du bois</b>	5,5 %	2,4 %
<b>Textiles</b>	9 %	7,1 %
<b>Machinerie électrique</b>	6,8 %	2,8 %
<b>Produits chimiques</b>	6,1 %	2,9 %
<b>Produits minéraux</b>	3 %	0,6 %
<b>Métaux</b>	6 %	1,3 %

<sup>1</sup> Le tarif moyen du Canada sur les produits agricoles descend à 5,2 % une fois que les tarifs douaniers hors contingents sur les produits à offre réglementée, qui sont exclus des ALE du Canada, sont soustraits de ces calculs.